

# COMMUNE DES THUILES

## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 31 Mars 2021

Le conseil municipal de Les Thuiles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sandra Reynaud, Maire.

### Présents :

Madame SANDRA REYNAUD, Madame Françoise HONORE, Monsieur Roland LELLY, Monsieur Daniel ANSAS, Monsieur Guillaume SICARD, Monsieur Nans HAEFLIGER, Monsieur Philippe MOREL, Madame Nathalie CHALVET, Madame Aude BAZOGE

Absents excusés : Monsieur Cyril PROVIDO - Madame Corinne YERSIN

Secrétaire de la séance : Françoise HONORE

### Ordre du jour:

- Approbation des budgets primitifs 2021:
  - Commune
  - Service eaux
  - Caveaux
- Fixation des taux de la fiscalité locale.
- Fixation tarifs location salle des fêtes
- Proposition de coupes forestières.
- Demande de subventions auprès du département (FODAC) pour aménagements divers.
- Construction cabane pastorale convention avec le CERPAM.
- Questions diverses.

### **Vote des taux d'imposition 2021.**

**N° 012/2021**

Dans le cadre de l'élaboration du budget communal, l'assemblée municipale doit déterminer le produit fiscal attendu qui est nécessaire à l'équilibre du budget et doit fixer les taux des deux taxes locales qui relèvent de sa compétence.

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de

2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

Le Maire propose de maintenir les taux de référence.

Entendu l'exposé

Le Conseil Municipal

Après un vote qui donne les résultats suivants:

Suffrages exprimés: 9

Pour: 9

Contre: 0

- DECIDE de fixer les taux des deux taxes aux valeurs ci-après:

Foncier bâti: 31,35

Foncier non bâti: 45,40

- AUTORISE le Maire à signer tout document se rattachant à cette décision notamment l'état de notification d'imposition des taxes directes locales pour 2021 N°1259.

- DIT que les recettes correspondantes au produit des contributions directes sont prévues au budget 2020 article 7311.

<b>Budget primitif commune 2021</b>
-------------------------------------

<b>N° 013/2021</b>
--------------------

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal,

Après un vote qui donne les résultats suivants:

Suffrages exprimés: 9

Pour: 9

- APPROUVE le budget primitif qui lui est présenté, équilibré à la somme de:

435 000,00 pour la section de fonctionnement

317 000,00 pour la section d'investissement

- APPROUVE le tableau des subventions annexé au présent budget.

- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

*Philippe MOREL fait remarquer que la commune n'a pas de regard sur la gestion de la structure et demande une participation dont le montant est imposé.*

<b>Budget primitif eau 2021</b>
---------------------------------

<b>N° 014/2021</b>
--------------------

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal,

Après un vote qui donne les résultats suivants:

Suffrages exprimés : 9

Pour : 9

- APPROUVE le budget primitif eau qui lui est présenté, équilibré à la somme de:

68 000,00 pour la section d'exploitation  
50 000,00 pour la section d'investissement

- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

**Budget primitif caveaux 2021.**

**N° 015/2021**

Sur proposition du Maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après un vote qui donne les résultats suivants:  
Suffrages exprimés: 9  
Pour : 9

- APPROUVE le budget primitif caveaux qui lui est présenté équilibré à la somme de :  
37 856,25 pour la section d'exploitation  
37 856,25 pour la section d'investissement

- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

**Révision des tarifs de location de la salle des fêtes de la commune et de la salle multi-accueil**

**N° 016/2021**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de réviser les tarifs de location de la salle des fêtes de la commune et de la salle multi-accueil située dans le bâtiment qui abrite la mairie. Elle propose de fixer les nouveaux tarifs indiqués dans le tableau ci-joint.

Après délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité des membres présents

- APPROUVE les nouveaux tarifs indiqués dans le tableau ci-joint.

- PRECISE que ces tarifs seront applicable à compter du 1er juillet 2021.

- DIT que les recettes afférentes à cette décision seront inscrites au budget en cours.

- INDIQUE que la présente délibération remplacera la délibération n°2019/9 du 13 mai 2019 dès la mise en place de la nouvelle tarification.

- AUTORISE Madame Le Maire à signer tout document relatif à cette décision et notamment les contrats de location à intervenir entre les usagers et la commune.

**Construction d'une cabane pastorale sur un terrain communal**

**N° 017/2021**

Par délibération n°2020/51 du 14/12/2020 l'assemblée municipale a émis un avis favorable à la demande du Groupement Pastoral Ovins des Hyères (GPO des Hyères) portant sur la construction d'une cabane pastorale sur un terrain communal sis au lieu dit Le Deffend en vue d'héberger dans des conditions décentes les bergers en charge de la surveillance et de la gestion des troupeaux. Il est

précisé que cette construction équipée de toilettes sèches et de panneaux photovoltaïques, porte sur une superficie de 40m2 et a fait l'objet d'une demande de subvention à hauteur de 75% du coût TTC estimatif auprès du Conseil Régional dans le cadre des mesures FEADER 7.6.2.

Le GPO des hyères qui prend en charge la majeure partie de l'autofinancement de la cabane, sollicite le renouvellement de la convention de pâturage pour une période supplémentaire de 12 ans aux mêmes conditions tarifaires qu'en 2020.

- VU la convention pluriannuelle de pâturage établie entre le GPO des Hyères et la commune en date du 8/12/2008,

Entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal,

Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents, à l'exception de Monsieur SICARD Guillaume qui intéressé par ce projet n'a pas pris part au vote.

- EMET un avis favorable à la construction d'une cabane pastorale de 40m2 sur le terrain communal cadastré Section A n°114.

- PRECISE que cette construction deviendra la propriété communale sans que le GPO des Hyères prétende à une quelconque indemnisation.

- APPROUVE les termes de la convention pour une nouvelle période de 12 ans aux conditions tarifaires fixées au prix de 1 500€ révisable à compter de l'année 2021.

- DECIDE d'allouer au GPO des hyères une subvention exceptionnelle de 5 000€ en vue d'aider au financement de cette opération.

- INDIQUE que la délibération n°2020/51 du 14/12/2020 est nulle et remplacée par les présentes dispositions.

- AUTORISE Madame Le Maire à signer tout document relatif à ces décisions notamment la convention à intervenir entre le GPO des Hyères et la commune.

## **Demande de subvention FODAC 2021 Acquisitions diverses**

**N° 018/2021**

En vue de conforter l'attractivité et la sécurité du territoire communal, Madame le Maire propose d'une part, de réaliser de petits aménagements sur la place Fernand Gilly et de la traversée du village et d'autre part de procéder à l'acquisition de matériels informatiques et techniques indispensables pour le bon fonctionnement des services communaux.

Le coût de ces investissements a été chiffré à 26 000€ HT et peut bénéficier du soutien financier du Conseil Départemental au titre de FODAC 2021.

Entendu l'exposé:

Le Conseil Municipal,

Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE les investissements qui lui sont présentés pour un coût total de 25 024€ HT.

- SOLLICITE auprès du Conseil Départemental d'une aide financière la plus élevée possible pour la mise en oeuvre de ces divers projets.

- PRECISE que les crédits sont prévus au budget en cours.
- AUTORISE Mmadame Le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

## QUESTIONS DIVERSES

**Eglise Saint Martin** : Madame Agnès MAURE, présidente de l'association du Patrimoine, a attiré l'attention des élus sur des problèmes d'humidité sur les murs de l'église qui se dégradent progressivement. Une visite des lieux est programmée vendredi 2 avril à 11 heures afin de faire le point sur l'état du bâtiment.

**Terrain Clos Meyran** : Une visite a été organisée sur le terrain agricole en présence de la SAFER, de l'exploitant en vue d'étudier les conditions de vente entre les parties intéressées.

**Réunion commission travaux** : mercredi 7 avril à 20 heures

La séance est levée à 10 h 30

La secrétaire de séance  
Françoise HONORE

